

Défi n° 43 : Demander un pré-diagnostic DECHETS / ENERGIE / « TPE&PME gagnantes sur tous les coûts » ★★

✓ Pour réaliser votre défi

Déchets

- Vous pouvez bénéficier d'un pré-diagnostic gratuit en contactant la CRMA (Métiers concernés : imprimeries, chantiers navals, garages automobiles).

Energie

- Si votre entreprise est inscrite au Registre du Commerce et au Répertoire des Métiers, vous pouvez bénéficier d'un pré-diagnostic gratuit en contactant la CCI.

Pour aller plus loin sur les thématiques déchets /énergie :

Vous pouvez bénéficier d'un **diagnostic** avec une **analyse approfondie** et une **étude d'accompagnement** avec **examen technico-économique via un bureau d'études** (voir conditions d'éligibilité pour bénéficier d'aides financières à hauteur de 70% auprès de l'Ademe)

« TPE & PME gagnantes sur tous les coûts »

Cette opération s'adresse notamment aux métiers de l'artisanat qui transforment de la matière et consomment de l'énergie.

L'objectif est d'analyser vos flux (matière, eaux, énergie, déchets) et d'en dégager des préconisations aboutissant sur des économies financières. Cette opération nécessite un premier travail d'analyse sur le site de l'entreprise d'environ 0,5 à 1 jour et un second temps d'analyse sur la base des données fournies par l'entreprise (hors site de l'entreprise). Aussi ce diagnostic **implique un réel engagement de l'entreprise à fournir des données sur ses flux** sur les 3 dernières années). Il va de soi que l'entreprise qui s'engage dans cette démarche doit avoir également la volonté de mettre en application la plupart des préconisations qui en découlent.

✓ Pour le justifier

- Déchets / énergie : rapport de diagnostic ou facture du bureau d'étude

- « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts » : attestation d'engagement

✓ Pour aller plus loin

Aides Ademe : <http://www.bretagne.ademe.fr/notre-offre/entreprises>